

# INFO ELECTIONS CAP

N°2

SEPTEMBRE 2011

A PARAÎTRE :

&gt; N°3 OCTOBRE



SNITPECT-FO

## 20 octobre 2011

**JE  
VOTE**

### Conserver le rapport de force exceptionnel établi à la CAP des ITPE :

**« nous sommes là par la volonté des ITPE... »**

Le rapport de forces établi en ce lieu, grâce au poids et à l'action des ITPE, oblige l'administration à y présenter un travail sérieux, argumenté, discuté préalablement avec le SNITPECT-FO.

Les exemples sont nombreux ; de la charte de gestion au travail sur les promotions, des dossiers disciplinaires aux bonifications d'ancienneté, tout prouve que le poids du syndicat oblige l'administration à tra-

vailler ses dossiers. La CAP des ITPE est fréquemment donnée en exemple car le travail de fond accompli dans la durée par les représentants du

**la CAP des ITPE est respectée  
et redoutée par l'administration**

personnel mais aussi par l'administration est assez unique. Sans entrer évidemment dans de la cogestion, le rapport de forces créé au niveau de la CAP permet d'intervenir efficacement sur tous les sujets de gestion.

### Fusion des Corps : les jeux ne sont pas faits !

**Les syndicats d'ingénieurs Force Ouvrière dont le SNITPECT-FO proposent un projet d'avenir...**

Un projet qui ait un sens, qui corresponde à un besoin sociétal, mené dans une large concertation, et porteur d'une ambition avérée pour l'ingénierie, l'expertise et le service public. Pour cela, il faut pouvoir justifier d'un périmètre cohé-

rent, d'une note d'orientation claire sur le devenir et les ambitions du corps, en particulier pour les fonctions supérieures qui en constituent le débouché naturel, des règles de gestion adaptées à un corps de haut niveau de recrutement, un statut et une rémunération au niveau des réelles responsabilités exercées.

### Pourquoi il faut rester un véritable corps !

La seule ambition de Direction Générale de la Fonction Publique est de diminuer le nombre de corps parce que c'est plus facile à gérer, en juxtaposant des filières sans souci de leurs spécificités ni de leur perméabilité. La cohérence globale du projet et son

adéquation aux besoins ministériels sont secondaires. C'est pourtant là l'essence d'un corps ! La fonction publique perdra ainsi des compétences efficaces et nécessaires pour répondre aux enjeux techniques des missions d'aménagement et de dévelop-

pement durable de demain, Rester un corps, c'est conserver cette compétence pointue qui nous permet de répondre si bien aux attentes de nos employeurs que leur extrême satisfaction se lit jusque dans le rapport du CGEDD\* !

\* <http://www.snitpect.fr/FUSION-le-rapport-du-CGEDD-et-du>  
Rubrique Les Dossiers / Fusion



# “ LA FORCE D’UN GROUPE

## RH 2013 : « le malheur même si je veux pas » ...

C'est sous ce doux acronyme que se concrétise le harcèlement managérial du ministère : « les fonctionnaires, où je veux, quand je veux, comme je veux, le temps que je veux, payés comme je veux » devient le crédo administratif. Le temps du « le bonheur si je veux » est un peu révolu... l'égalité de traitement, la mobilité choisie dans un parcours professionnel épanouissant deviennent des eldorados inaccessibles. L'administration pointe dès cette année les postes à supprimer, et donc les agents à déplacer.

## Objectif : tolérance zéro

Il fut un temps où administration rimait avec temps long, vision d'Etat axée sur le sens à donner au développement du pays. La Réate et la Rgpp ont tout ramené au temps court de la réorganisation, de la réduction, de la « rationalisation ». La brutalité des actes s'applique donc sur tous les thèmes, et en particulier sur les ressources humaines. Le droit à l'erreur n'est plus un droit mais une faute, le droit à la mobilité est devenu une obligation, le licenciement une réalité. Désormais la brutalité est aussi dans les mots. Le SNITPECT-FO luttera pied à pied, cas par cas, contre ces attaques intolérables. La CAP s'en fera l'écho.

## Les rideaux de fer

A l'heure où l'on nous assène que la mobilité est un droit, et qu'on en a fait une loi, tout est mis en place pour l'entraver. Exemple, les rideaux de fer institués par circulaire du MEDDTL pour limiter voire interdire les mobilités vers certaines zones de gouvernance de BOP,

soi-disant en sureffectifs d'ETP. Ainsi, selon l'endroit où vous postulez, votre candidature pourra être refusée non parce que le poste n'est pas vacant, mais simplement parce que la zone entière est en sureffectif ! Avec un seul décisionnaire, le Roi du BOP...

## MOBILITÉ ET FUSION

Tordons une fois de plus le cou à un mythe entretenu à grand renforts de vidéos par l'administration : la fusion des corps ne résoudra aucun problème de mobilité, puisque ce n'est pas le corps qui pose problème, mais la LOLF et ses plafonds d'emplois. Pour preuve le corps des IPEF, fusion des IPC et des IGRF, qui subit également les plafonds d'emplois ministériels et qui est limité dans ses mobilités par un flux à sens unique MAAPRAT vers MEDDTL. Il faut préciser que ce constat a également été fait par le CGEDD dans son rapport sur la fusion des corps, ce n'est donc pas une lubie ou un fantasme de syndicaliste !



La RGPP c'est magique !

# PE PROFITE A CHACUN

## La Fonction Publique : chape de plomb sur plafond de verre

Si on devait écrire « grand méchant loup » en langage administratif, peut-être écrirait on « direction générale de la fonction publique ». Car cette direction, chantre de la fusion des corps et du découpage administratif, n'a de cesse de mettre des bâtons dans les roues de nos dossiers. Elle s'entête à vouloir faire entrer les ITPE dans le brodequin de la catégorie "A type", alors que l'expérience de terrain montre que notre corps va bien au-delà ! Pour elle, un ITPE qui veut exercer des responsabilités n'a qu'à passer IPEF ! Risible quand on connaît le nombre de promotions ouvertes... Elle ne peut donc concevoir qu'un ITPE soit le supérieur hiérarchique d'un IPEF, car seuls les grands corps doivent avoir accès aux grandes responsabilités... Las, la réalité prouve le contraire, mais peut-on faire boire un âne qui n'a pas soif ? Les œillères de ceux-là créent cette chape de plomb que nous devons soulever pour faire exploser ce plafond de verre surréaliste !

## Gestion de carrières inter-fonctions publiques : la galère d'Ulysse...

Ulysse, pour rentrer à Ithaque, a ramé dur, pour avoir, paraît-il, déplu. Les ITPE auraient-ils déplu ? Car le parcours de carrière d'un ITPE qui souhaite naviguer entre fonctions publiques s'apparente à un parcours du combattant. Pour partir d'abord, le détachement se heurte aux lenteurs et mesquineries administratives, qui par miracle n'existent plus lorsqu'on a affaire à un « grand corps ». Lors du parcours en FPT (ou FPH) ensuite, parce que les mutations entre collectivités sont rendues plus complexes pour un fonctionnaire d'Etat en détachement, soumis au régime dit « SNCF » c'est à

dire repassant par la case « administration centrale » pour toute mutation ! Lors du retour, enfin, car la valorisation de ces parcours, par une promotion par exemple, n'est pas si simple. Le rôle des représentants du personnel à la CAP est ici fondamental pour défendre la reconnaissance des carrières des collègues qui essaient. La revendication d'entretiens professionnels annuels dans la FPT prend alors tout son sens, pour renseigner la CAP sur la nature des tâches, le niveau de responsabilités exercé, la valeur du poste.

## Les avancées obtenues : de prime abord les primes !

**Grâce aux actions des ITPE et aux interventions du SNITPECT-FO :** 3 points d'ISS supplémentaires pour les ITPE (passage de 25 à 28 avant le 7<sup>ème</sup> échelon, de 30 à 33 après), 1 point supplémentaire pour les ID(C)TPE, une augmentation de la PSR de 500€ en 2010 pour les ITPE, une augmentation du même ordre pour les ID(C)TPE en 2011, une moyenne de coefficients individuels supérieure à 1, l'élargissement des 4 points de séniorat à tous les services du ministère, tout cela n'est pas négligeable (environ 1 700 € pour le 1<sup>er</sup> niveau, 1 200 € pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveaux). Mais le compte n'y est évidemment pas, si on compare la rémunération des ITPE à celle d'autres corps similaires.

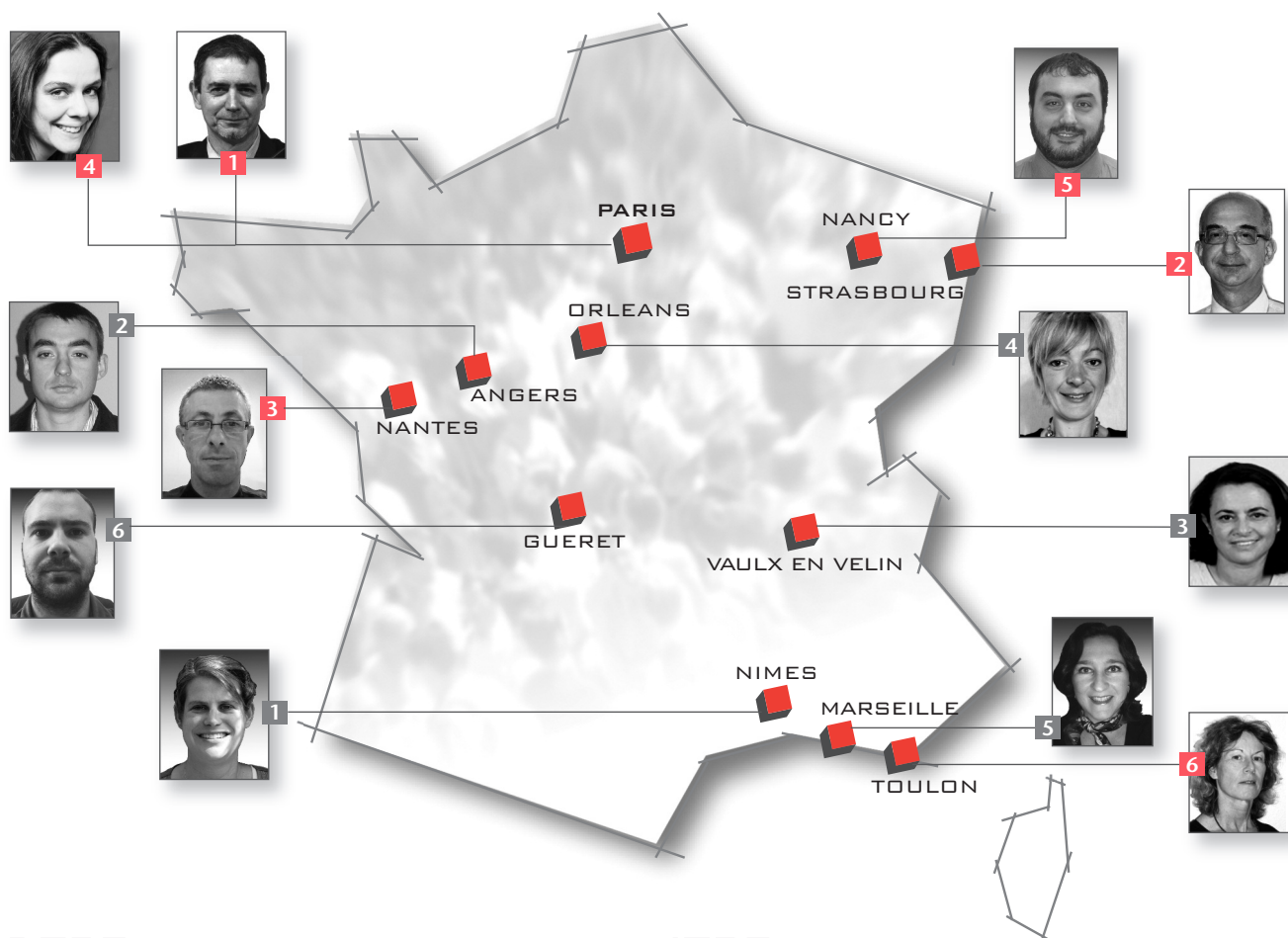
**Nous irons, ensemble, obtenir notre juste rémunération !**

PLUS D'INFOS  
SUR CES SUJETS  
...  
[www.snitpect.fr](http://www.snitpect.fr)

# Les candidats à l'élection du 20 octobre 2011



**SNITPECT-FO**  
UNE HISTOIRE, DES VALEURS, UN PROJET



## IDTPE

<b>1</b>	<b>Thierry LATGER</b> SNITPECT-FO	(Paris)
<b>2</b>	<b>Georges KUNTZ</b> CETE de l'Est	(Strasbourg)
<b>3</b>	<b>Eric HENNION</b> CETE de l'Ouest	(Nantes)
<b>4</b>	<b>Véronique CHANDELIER</b> Poste Immo	(Paris)
<b>5</b>	<b>Alberto DOS SANTOS</b> DIR Est	(Nancy)
<b>6</b>	<b>Evelyne HODEN</b> DDTM du Var	(Toulon)

## ITPE

<b>1</b>	<b>Claire BOULET DESBAREAU</b> DDTM du Gard	(Nîmes)
<b>2</b>	<b>Yves LEGRENZI</b> DDT du Maine et Loire	(Angers)
<b>3</b>	<b>Nadia JACQUOT</b> ENTPE	(Vaulx en Velin)
<b>4</b>	<b>Stéphanie PASCAL</b> DREAL Centre	(Orléans)
<b>5</b>	<b>Fabienne CARMIGNANI</b> DDTM des Bouches du Rhône	(Marseille)
<b>6</b>	<b>Damien COURBE</b> DDT Creuse	(Guéret)

UNE HISTOIRE  
DES VALEURS  
UN PROJET

Syndicat National des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat et des Collectivités Territoriales - FO  
11, rue Meslay - 75003 PARIS  
Tél. : 01 42 72 45 24  
courriel : snitpect@snitpect.fr

web : <http://www.snitpect.fr>

Supplément à la Tribune des ingénieurs de l'aménagement n°1228 de juillet 2011 - Directeur de la publication : Thierry Latger CPPAP n°1114 S 06818 - ISSN 1959-4704.  
Réalisation graphique : Arzimum.com